

Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schuwy (GR, UDC/SVP), Siggén (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfeler-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 78.*

Ont voté non:

Piller A. (SE, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP). *Total: 2.*

Se sont abstenus:

Peiry (FV, UDC/SVP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 4.*

—

Motion M1134.11 Christa Mutter/Louis Duc (faciliter l'emploi des transports publics pour les familles et les jeunes)¹

Prise en considération

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Notre motion demande des mesures en faveur des familles et des jeunes pour leur faciliter l'utilisation des transports publics, notamment un rabais familial sur les abonnements Frimobil, ceci pour trois raisons, que je vais brièvement évoquer: social, aménagement et finances publiques. La démographie du canton, vous le savez, nous l'avons entendu ici, doit être maîtrisée. Pour mieux canaliser le développement territorial, il a été décidé de renforcer les transports publics mais encore faut-il les utiliser. Et là, le meilleur public cible, ce sont les jeunes avant qu'ils n'achètent une voiture. Nous avons démon-

tré dans notre motion que les abonnements Frimobil sont trop chers pour des familles avec plusieurs enfants. Ainsi, un abonnement Bulle-Fribourg pour enfant coûte plus que l'abonnement général CFF pour enfant valable dans toute la Suisse. Il coûte même plus du double si l'enfant peut profiter du rabais familial CFF. Avec plusieurs enfants dans la famille, il est, pour des familles qui ne sont pas aisées, vraiment très difficile de financer des abonnements pour leurs adolescents. Si on n'habite pas dans une zone comme la ville de Fribourg, c'est très rapidement quelques milliers de francs par année. Je précise qu'il n'y a aucun rabais pour l'achat de plusieurs abonnements Frimobil. La responsabilité de cette politique et de son financement incombe au canton. Dans ce sens, c'est clair que la réponse du Conseil d'Etat nous déçoit fortement et elle énumère juste quelques mesures lacunaires actuelles. Il y a les billets combinés bus – match de Gottéron, certes c'est une idée louable, mais comme il n'y a pas beaucoup de matchs, cela reste une mesure très lacunaire. La carte parents des CFF, qui demande qu'on accompagne son enfant est une solution jusqu'à 9 ans, environ, peut-être jusqu'à 10 ans, mais après, nos rejets pensent que «c'est la honte de se faire accompagner tout le temps» et les parents ont aussi d'autres choses à faire. Le Conseil d'Etat trouve suffisant qu'un quart des communes finance l'abonnement pour les élèves du cycle d'orientation. Que font les familles qui ont le malheur d'habiter dans les trois quarts restants du canton. L'expérience de tous les jours autour de moi, c'est celle des parents qui conduisent leurs adolescents au sport, à la musique, car plusieurs abonnements coûteraient trop cher. Il y a aussi un argument qui est défendu par la direction des TPF, c'est l'argument du financement des TPF et surtout du financement public. A moyen terme, le canton sera financièrement gagnant si il y a un rabais familial ciblé. Aujourd'hui, Fribourg est pénalisé sur ce point. Les subventions fédérales pour le trafic régional fribourgeois sont réduites à cause du mauvais taux de couverture des transports publics. Les cantons gagnants sont ceux qui accordent des subventions ciblées à une partie de la clientèle, ils augmentent ainsi l'occupation moyenne des bus et des trains sur leur territoire. C'est ce taux de couverture moyen des transports publics qui constitue le critère décisif pour le calcul des subventions de la Confédération, donc Fribourg a tout intérêt à faire des subventions ciblées pour augmenter la clientèle des transports publics. A moyen terme, le canton sera gagnant. C'est pour ces raisons sociales, pour les familles mais aussi pour les réseaux, en faveur du développement de notre canton, que je vous prie de soutenir notre motion.

Jendly Bruno (PDC/CVP, SE). Je n'ai pas d'intérêt particulier. Par cette motion, les députés Mutter et Duc demandent que l'Etat prenne des mesures afin de faciliter le recours aux

¹ Déposée et développée le 9 septembre 2011, BGC p. 1773; réponse du Conseil d'Etat le 23 octobre 2012, BGC p. 2747.

transports publics par les familles et les jeunes. Les motionnaires demandent aussi de l'inscrire dans la loi sur les transports. La motion populaire MV1509.10 des jeunes socialistes fribourgeois demandait déjà la gratuité des transports publics pour les jeunes du canton de Fribourg. Là le Conseil d'Etat a déjà répondu à la question de la gratuité.

Seit Dezember 2006 verfügt der Kanton Freiburg über den Tarifverbund Frimobil. Dieses vereinfachte Tarifsystem ermöglicht eine erleichterte Nutzung der öffentlichen Verkehrsmittel und hat sich bis heute gut bewährt. Seither wurden neue Angebote eingeführt, um die Umgebung von Bern und Lausanne noch optimaler bedienen zu können. Des Weiteren ist der Staatsrat bestrebt, den Tarifverbund Frimobil weiterzuentwickeln, damit vermehrt Kombiangebote möglich werden.

Was die Familien anbelangt, kann gesagt werden, dass die Transportkosten für Jugendliche, die eine Orientierungsschule besuchen, von der öffentlichen Hand bezahlt werden. Es muss auch erwähnt werden, dass die Einführung der RER Fribourg/Freiburg eine positive Entwicklung des öffentlichen Verkehrs im Kanton Freiburg darstellt.

Aus all diesen Gründen empfiehlt die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei, die Motion abzulehnen.

Gasser Benjamin (PS/SP, SC). Dans sa très large majorité, le groupe socialiste défendra cette motion, car elle va selon nous dans le bon sens. Cette motion des députés Mutter et Duc donne pour mission à l'Etat de veiller à ce que les communautés tarifaires et les entreprises de transport public accordent des rabais progressifs aux familles détenant plusieurs abonnements, comme cela se pratique aux CFF. A ce propos, j'ai pu faire un petit calcul relativement parlant. Imaginons une famille de deux parents et deux enfants qui ont entre 20 et 25 ans (les enfants évidemment) et qui sont encore aux études. Ces derniers se rendent de Bulle à Fribourg avec le RER Fribourg-Freiburg et donc doivent acheter un abonnement annuel de 7 zones et plus. Cette famille va devoir payer deux abonnements adulte à 2079 francs chacun et deux abonnements enfant à 1566 francs chacun, ce qui coûtera à notre petite famille 7290 francs pour une année. Si cette famille décide de prendre l'abonnement général des CFF, elle payera deux abonnements adulte à prix différencié, 3350 francs le premier et 1900 francs le deuxième, et deux abonnements jeunes à prix préférentiel, car à l'intérieur de la famille, à 830 francs chacun, ce qui reviendra à notre famille à payer 6910 francs pour une année, à la place de près 11 500 francs si les CFF appliquaient la même politique tarifaire que

Frimobil. Cela revient à dire que, pour cette famille, il serait moins cher de prendre des abonnements généraux pour aller de Bulle à Fribourg que de prendre l'abonnement annuel Frimobil à moins bien sûr que ces gens n'optent pour leur véhicule privé. M. le Commissaire, qu'avez-vous à répondre sur ces chiffres? D'ailleurs M. le Président du gouvernement n'a-t-il pas dit hier dans ce plénum que le renforcement des transports publics est une priorité pour cette législature? D'autant que dans votre programme gouvernemental de législature, le Conseil d'Etat, en page 15, précise que l'amélioration en offres des transports publics permettra de répondre de manière responsable aux besoins de la mobilité et cela dans le respect des principes de développement durable. Le développement durable n'est pas un simple mot à la mode, mais il reflète la volonté de prendre en compte trois aspects d'une problématique, à savoir les aspects environnementaux, économiques mais aussi les aspects sociaux. En répondant favorablement à la motion de nos collègues députés, nous irions dans le sens d'un vrai développement durable des infrastructures de transport public en permettant aux Fribourgeois et Fribourgeoises de pouvoir bénéficier de tarifs attractifs qui inciteront vraiment nos concitoyens à utiliser ces infrastructures très bénéfiques de transport public.

Dans votre réponse à la motion de nos collègues, vous dites que certaines communes aident les jeunes et les étudiants jusqu'à 25 ans, alors pourquoi est-ce que l'Etat ne pourrait pas inciter les TPF à appliquer une politique tarifaire égale pour tous les citoyennes et les citoyens de ce canton en proposant des différenciations dans les chiffres et ce surtout pour les familles et les jeunes? Pour conclure, je souhaite rebondir sur ce que dit le message du Conseil d'Etat dans sa conclusion. Le Conseil d'Etat est d'avis que les usagers des transports publics doivent contribuer pour une part au financement des prestations. Mais ne le font-ils pas déjà en partie par leurs impôts? De plus, offrir aux citoyens une politique incitative de tarifs ferait en sorte que ces derniers utilisent ces infrastructures et cela permettra réellement de diminuer l'impact du transport individuel motorisé dans la mobilité de notre canton. C'est sur ces considérations, que je vous recommande d'accepter la motion des députés Mutter et Duc.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Die Motion nimmt ein altes Thema auf, das wir, wie Kollege Jendly schon gesagt hat, schon einmal diskutiert haben mit der Unentgeltlichkeit für Jugendliche. Ich denke, es ist nicht am Grosse Rat, in die Preispolitik der Verkehrsbetriebe einzugreifen. Wenn es so ist, dass das Generalabonnement teurer ist als dasjenige der SBB, ist es an diesem Verkehrsbetrieb, dies zu korrigieren, da sie ja die Leute auf ihrem Netz haben wollen.

Aus diesen Gründen lehnt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die Motion grossmehrheitlich ab.

Wicht Jean-Daniel (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt des arguments des motionnaires demandant de faciliter l'emploi des transports publics auprès des familles et des jeunes. Nous estimons que tendre vers la gratuité des billets n'est pas la solution pour favoriser l'emploi des transports publics, mais, au contraire, c'est bien l'efficacité de ceux-ci – donc des transports publics – qui incitera le plus grand nombre de futurs utilisateurs. Des horaires performants, une vitesse commerciale améliorée, une complémentarité des moyens de transport apporteront de vraies solutions aux défis à venir en matière de mobilité. En cette période qui s'annonce plus difficile pour nos finances cantonales, nous n'avons pas les moyens de cette fausse bonne idée. Utilisons les deniers publics d'abord pour rendre nos transports publics plus performants. A titre personnel, ayant entendu mon collègue Gasser, je crois que, dans certains cas, il serait plus judicieux d'acheter un vélo électrique, ce serait moins cher et ça dure plusieurs années. Sur ces considérations, notre groupe rejette à l'unanimité cette motion et vous demande, chers collègues, d'en faire de même.

Schafer Bernhard (*ACG/MLB, SE*). Zuerst möchte ich meine Interessenbindung darlegen. Ich bin stellvertretender Direktor an der OS Plaffeien und bin in dieser Funktion auch für Fragen des Transports mit dem öffentlichen Verkehr zuständig.

Mit Interesse haben wir das Anliegen der Motionäre für einen erschwinglichen und attraktiven öffentlichen Verkehr gelesen. Es ist in der Tat so, dass etwas, was gut ist, auch etwas kosten darf und bestimmt nicht unentgeltlich sein darf. Auch wenn im Ausbildungsverkehr der Anteil der öffentlichen Verkehrsmittel über 63 Prozent ausmacht, bedeutet dies noch lange nicht, dass Jugendlichen keine zusätzlichen Rabatte gewährt werden sollen. Alle Anstrengungen von Frimobil, mit den Tarifverbunden Mobilis und Libero neue Angebote einzuführen, sind begrüssenswert. Ich bin den OS-Gemeindeverbänden dankbar, welche ihren Schülerinnen und Schülern Jahresabonnemente für einen bestimmten Perimeter mit der Hilfe des Kantons finanzieren, wie dies beispielsweise der Greyerzbezirk oder auch der OS-Verband Saane-Land tätigen – Beispiele, denen auch andere Verbände folgen dürften und sollten. Damit lässt sich der immense Aufwand der Schulsekretariate bei der Organisation und Bestellung der Billette bei den verschiedenen schulischen Anlässen ausserhalb des Schulhauses wie beispielsweise Skitage, Herbstausflüge usw. reduzieren.

Es ist korrekt, dass der Kanton Freiburg mit der Einführung der RER grosse Investitionen in den öffentlichen Verkehr tätigt. Davon profitieren aber längst nicht alle. In seiner Stellungnahme betont der Staatsrat die vielen verschiedenen Ermässigungen, welche es momentan für Jugendliche gibt, wie der 25 Prozent-Rabatt auf den Strecken, Frimobil-Abos, die Junioren- und Enkelkarte, das Gleis-7-Abo der SBB, welches – für mich unverständlich – auf dem städtischen Streckennetz nicht gültig ist. Es ist in der Tat so, dass auch bei den Libero-Jahres-Abos zwischen dem Erwachsenen und dem Jugendlichentarif nur ein 25-Prozent-Rabatt gewährt wird.

Ich frage mich aber, wie es möglich ist, dass Mobilis, der Tarifverbund um Lausanne, einen Rabatt von 39 Prozent gewähren kann. Ich nehme als Beispiel ein 7-Zonen-Abo von Mobilis, beispielsweise Lausanne–Vevey, welches für Jugendliche bis zum 8. Dezember dieses Jahres 1188 Franken und für Erwachsene 1940 Franken kostet, sprich eine Differenz von 752 Franken oder 39 Prozent. Im Vergleich dazu kostet das 7-Zonen-Abo von Frimobil, Freiburg–Bulle beispielsweise, für Jugendliche 1566 Franken und für Erwachsene 2079 Franken, sprich eine Differenz von 513 Franken oder 25 Prozent. Hier möchte ich insbesondere die grosse Differenz beim Juniorentarif von 378 Franken für die gleiche Anzahl Zonen hervorheben.

Für mich besteht also Handlungsbedarf und ich darf Sie bitten, auch im Namen der Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses, die Motion meiner Fraktionskollegin und meines Fraktionskollegen zu unterstützen.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Je n'avais pas prévu d'intervenir mais après la discussion, j'aimerais quand même rappeler deux, trois choses. On nous parle dans le message, dans la réponse du Conseil d'Etat, du RER. Monsieur le Député Wicht conseille à celui qui veut des rabais d'utiliser un vélo électrique, mais je crois qu'il faut rappeler que, dans notre canton, il y a encore beaucoup de petits villages éloignés. Ces régions périphériques n'ont pas les moyens d'utiliser souvent le RER. Ils sont peut être trop éloignés pour aller en vélo électrique. De Jaun à Fribourg, c'est peut-être un peu éloigné en vélo électrique et je crois que l'exemple donné par notre collègue Benjamin Gasser est assez parlant. Un abonnement de parcours est plus cher qu'un abonnement CFF pour une famille, bien que j'aie vu dans les médias ce matin qu'il semble que les CFF vont augmenter leur abonnement annuel, je crois quand même que la situation actuelle n'est pas si satisfaisante. A ce sujet, la motion de nos collègues Mutter et Duc n'est pas si contraignante que ça, elle demande de mettre en place des tarifs préférentiels pour les familles. Je

crois qu'on doit soutenir les familles et à ce sujet, une minorité du groupe UDC va soutenir cette motion.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Mes intérêts particuliers: j'habite une région périphérique. Vous m'autoriserez en tant que motionnaire à me faire le porte-parole de toutes les régions périphériques. Loin, très loin des grands centres d'étude, de formations diverses, de pôles privilégiés, où se déroule l'essentiel des activités décisionnelles de notre canton. Un petit tour de ces régions où des milliers de jeunes en formation doivent chaque matin accomplir des parcours de combattants pour rejoindre ces grands centres. Un bout en voiture, un bus, un train et j'en passe dans des conditions parfois épouvantables. Le retour, le soir à la maison, à des heures souvent impossibles. Je sais ce que je dis. Ce qui m'interpelle en priorité, c'est finalement le porte-monnaie qui est mis à contribution. Familles nombreuses, jeunes en formation, c'est vingt francs par ci, c'est vingt francs par là. C'est tous les matins, en plus c'est encore et je le confirme, c'est le repas de midi qui s'ajoute, c'est finalement des contraintes que ne connaissent pas les riverains proches de nos écoles, de nos gymnases, de nos universités. Je n'en veux pas aux gens de Beaumont, de Villars-sur-Glâne, de Granges-Paccot, de Givisiez, de la Rue du Bourg, absolument pas, mais ces gens-là n'ont pas les contraintes que certains ont. Vous habitez Im Fang, Cerniat, Lugnorre, Fräschels, Portalban, Cheiry, Ecublens, Granges, Lessoc ou Montbovon, c'est le lever plus que matinal, c'est le porte-monnaie à remettre en état, c'est encore le repas de midi, comme je l'ai dit tout à l'heure, que certains transportent dans leur gamelle pour éviter de porter un coup d'assommoir supplémentaire aux frais de la journée. Je le confirme, je l'ai vu ces jours derniers. Des jeunes, que j'ai menés en voiture, avaient une gamelle où ils avaient une poignée de riz pour le dîner parce qu'ils avaient à disposition un micro-ondes, un micro-ondes dans un institut de Fribourg, mais finalement cela se passe. Ecoutez, c'est cela, le lot de tous les usagers qui affluent de nos campagnes et de nos montagnes vers ces grands lieux de formation.

Parlons des moyens des parents, qui peuvent varier de un à cent. Vous savez, entre un salaire de conseiller d'Etat et celui d'un ouvrier chez Elsa ou chez Morandi à Corcelles, je crois qu'il y a une sacrée différence... Je vais vous citer une anecdote, on arrive en fin de session. J'ai fait partie, il y a passé vingt ans, d'une commission qui mettait en place le statut du personnel de l'Etat. Je militais à l'époque dans un parti PAI, j'étais sous le crucifix. On avait eu à cette occasion un défilé de prestations qui étaient allouées à nos hauts magistrats du canton, je dis bien à nos hauts magistrats du canton. Et, à l'époque, le commissaire du gouvernement était M. Morel. J'avais été estomaqué de voir qu'il y avait dans ce que l'on

donnait une certaine royauté, une contribution d'aide au ménage. J'avais posé la question, «mais M. Morel qu'est-ce que cela veut dire?» Il m'a répondu «on a des magistrats, des conseillers d'état, des préfets, vous savez, ils doivent changer de chemise assez souvent, etc. Ils ont des vacances où ils ne peuvent pas toujours se présenter avec le même complet, cela donne des contraintes supplémentaires et on leur verse un montant», à l'époque cela représentait 300 francs. Dans ce cas-là la sollicitude jouait. J'ai répondu «je pense qu'un fromager du fond de la Gruyère ou un paysan de la Broye qui se lève à 4 heures du matin, celui-là doit changer de chemise beaucoup plus souvent qu'un conseiller d'Etat.» Je voulais quand même vous le dire, M. Ropraz, c'est pour vous dire la sollicitude qu'on a pour certains et la pingrerie qu'on a pour d'autres. Je vous souhaite simplement de soutenir la motion.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. La motion déposée par les députés Mutter et Duc poursuit les objectifs louables de rendre les transports publics plus attractifs auprès des jeunes et de répondre à leurs besoins en matière de mobilité. M. le Député Duc, je vous le dis en toute amitié, j'apprécie votre verbe haut en couleur. Vous arborez une magnifique barbe, mais je dois vous dire, actuellement dans le contexte financier, le Conseil d'Etat n'a pas les moyens de raser gratis. Le Conseil d'Etat salue votre démarche mais considère toutefois que l'inscription dans la loi de votre proposition sur les transports n'est pas adéquate. En effet, comme le Conseil d'Etat vous l'a exposé dans sa réponse, les statistiques mettent en évidence déjà maintenant que les transports publics sont d'ores et déjà le mode de déplacement privilégié par les jeunes dans le cadre de leur formation et que leur niveau d'attractivité auprès de cette catégorie de population est donc élevé. Les TPF ont été consultés aussi sur cette question, ils sont du même avis que plusieurs études qui démontrent que le coût du titre de transport public n'a qu'un effet marginal sur la fréquentation pour les jeunes et que la qualité de l'offre constitue un élément autrement plus déterminant. Des investissements importants ont ainsi été consentis afin de renforcer le réseau cantonal des transports publics et d'autres suivront, vous le savez, dans les prochaines années.

Les bénéfices de ces améliorations profiteront ainsi à l'ensemble de la population. J'ai aussi beaucoup de compréhension pour les régions périphériques, mais ces régions périphériques attendent aujourd'hui plutôt un développement des prestations que des rabais pour les jeunes. Rappelons également que les transports publics régionaux ne sont financés aujourd'hui qu'à 35% par les voyageurs alors que les coûts restants sont couverts par les pouvoirs publics. Par conséquent, la baisse des recettes Frimobil engendrée par

l'acceptation de cette motion se traduirait par un manque à gagner dont la prise en charge incomberait immanquablement à la collectivité. Nous avons procédé à certaines estimations même si il est difficile de tirer une statistique, mais en partant de l'idée qu'un rabais de 40% serait fait ou que plutôt 40% des enfants seraient concernés par une baisse tarifaire, cela impliquerait une baisse de recettes Frimobil de plus de 2 millions de francs. 2 millions de francs qu'il s'agirait donc de prendre en charge par les collectivités publiques. Quoiqu'il en soit, les jeunes bénéficient à l'heure actuelle, de différentes offres préférentielles, que nous n'allons pas détailler ici mais qui permettent notamment aux enfants de se déplacer gratuitement tout au long de leur scolarité obligatoire entre leur domicile et l'établissement scolaire.

Le Conseil d'Etat considère que, dans le cas d'éventuelles mesures supplémentaires, celles-ci devraient s'adresser spécifiquement aux ménages les plus précarisés, y compris à ceux n'ayant qu'un seul enfant. Or, contrairement aux dispositions prévues par la loi sur les impôts cantonaux directs, la motion des députés Mutter et Duc ne permet pas à ces familles de bénéficier des avantages proposés. Enfin, il ne me paraît pas inutile de souligner que, bien que l'offre proposée par les CFF se trouve être dans des cas particuliers plus avantageuse pour une famille, ce constat ne se vérifie qu'à partir d'un seuil élevé, à savoir l'achat d'au moins un abonnement général adulte valant plus de 3500 francs à partir du 9 décembre. Or, les rabais octroyés aux jeunes et aux aînés lors de la conclusion d'abonnements Frimobil s'appliquent en revanche dès le premier achat. Compte tenu de ces arguments développés et au vu de la situation financière du canton de Fribourg, que nous avons largement débattue hier, le Conseil d'Etat vous propose de rejeter cette motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 49 voix contre 38. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Affolter (LA, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schuwey (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 38.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry (FV, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 49.*

- > Cet objet est ainsi liquidé.

—

Rapport N° 34 sur le postulat P2066.10 Michel Buchmann/ Benoît Rey (solutions à envisager pour résoudre le problème des croisements RER- trafic routier)¹

Discussion

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). Au nom du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique, je remercie le Conseil d'Etat de nous avoir fourni ce rapport. Même si celui-ci nous laisse sur notre faim, quant à la question posée, à savoir: solutions à envisager pour résoudre le problème des croisements RER-trafic routier; il est vrai qu'il s'agit ici d'un postulat. Il a le mérite, toutefois, de mettre une hiérarchie parmi les quelques 245 passages à niveau du canton de Fribourg.

Je retiens les deux axes essentiels à considérer dans le traitement de ces passages à niveau:

1. d'abord l'aspect sécuritaire;
2. puis l'aspect économique, c'est à dire celui de la fluidité du trafic.

¹ Texte du rapport pp. 2692ss.